Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260929-DEL29092607-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 29 septembre 2026

2026/09/29-07

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Demande de subvention – appel à projets « sécurité »	Nombre de présents	**25**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 29 septembre 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de
Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – BRAESCU ANDRIEU Morgane – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LALLEMENT Dominique - MARREC Gauthier – GEORGES Valérie – LE GRAND Bruno – NAVINER Marylène – LE DUC Didier – DREAU Liliane – DAGORN Nicolas - LAFFORGUE Valérie - JOUTEL Florian – GUEZENEC Elise – BORDENAVE Bruno – BOSSER GODREAU Véronique – AUDET Olivier – LE FLOC'H Véronique - ROBIN Yves – MIALON Dominique - GRANDIL Gwenaëlle – LE CLERC'H David – GUISNEL Alain – MESTRIC Manuella

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LE GOC LE SAGER Fabienne à BRAESCU ANDRIEU Morgane
GIRARD Gwénaëlle à GUEZENEC Elise
FRENE Barbara à LESCA Véronique
KRAUS Jean-Paul à LE DUC Didier

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

LE DUC Didier

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260929-DEL29092607-DE

Monsieur LALLEMENT, Adjoint au Maire, indique que le Conseil Départemental a reconduit son appel à projets « Sécurité » pour 2026-2027 (enveloppe d'1 million d'euros, subvention plafonnée à 50 000 € par projet, taux de cofinancement de 50 %), Sont éligibles les dépenses d'investissement en matière de police municipale, de vidéo protection et de sécurisation des établissements scolaires, à l'exclusion des dépenses de fonctionnement et des travaux de sécurité routière.
Dans ce cadre, la commune de Trégunc souhaite poursuivre la mise en œuvre de son dispositif de protection et de sécurisation, en installant de nouveaux systèmes de vidéo protection centralisés au sein du bureau de la Police Municipale, en renforçant la sécurité de certains bâtiments et en acquérant un cinémomètre destiné au contrôle des excès de vitesse sur le territoire communal.
Le projet prévoit ainsi :

- l'installation de nouveaux dispositifs de vidéo protection sur les sites stratégiques de la commune (route de Pont-Aven et complexe sportif de la Pinède) ;
- la modernisation de systèmes de sécurité sur les bâtiments scolaires ;
- l'acquisition d'un cinémomètre destiné à sécuriser la circulation sur le territoire communal.

Ces nouveaux équipements viendront compléter le dispositif déjà déployé sur plusieurs infrastructures municipales (halle des sports, accueil de loisirs, restaurant scolaire, port de Trévignon, rond point du Minaouët, halte à vélos), ainsi que les dispositifs de sensibilisation à la vitesse déjà en place sur la commune (radars pédagogiques).
Dans le cadre de l'appel à projets « Sécurité » du Conseil départemental, il est proposé de solliciter un accompagnement financier pour la réalisation de cette opération.

Le plan de financement du dispositif est le suivant :

DEPENSES		**RECETTES**		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	
Cinémomètre	4 770.00 €	Département	26 792.50 €	50%
Vidéoprotection rue de Pont-Aven	20 866.00 €	Autofinancement	26 792.50 €	50%
Vidéoprotection au complexe de la Pinède	14 528.00 €			
Centralisation analogique au restaurant scolaire	1 421.00 €			
Sécurisation des écoles	12 000.00 €			
Total des dépenses	**53 585.00 €**	**Total des recettes**	**53 585.00 €**	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 22 septembre 2026 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projets « sécurité ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 30 septembre 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC Finistère